



CLUB SAINT HUBERT DU NORD

Séances de confirmations

(CHOIX DE DATE ET DE LIEU A VOTRE CONVENANCE) - Site Internet : www.cshn.fr

Les Bergers Allemands ne pourront être confirmés que lors des séances surlignées de jaune *

LIEU	DATE	HORAIRES	ADRESSE
ANNEE 2025			
MAUBEUGE	Vendredi 11 juillet 2025	15h00 à 17h00	Espace Sculfort Avenue Jean Jaurès
LIEU-SAINT-AMAND	Samedi 13 septembre 2025	9h00 à 11h00	Rue Louis Pasteur A côté du Centre médical
LIEU-SAINT-AMAND	Dimanche 14 septembre 2025	9h00 à 11h00	Rue Louis Pasteur A côté du Centre médical
LIEU-SAINT-AMAND	Samedi 4 octobre 2025	9h00 à 13h00	Entre Cambrai et Valenciennes Autoroute A2 sortie 15 ou 16 9 avenue de la République
LIEU-SAINT-AMAND	Samedi 22 novembre 2025	9h00 à 13h00	Entre Cambrai et Valenciennes Autoroute A2 sortie 15 ou 16 9 avenue de la République
LIEU-SAINT-AMAND	Samedi 20 décembre 2025	A partir de 9h00	Entre Cambrai et Valenciennes Autoroute A2 sortie 15 ou 16 9 avenue de la République

IL N'Y AURA AUCUN ENGAGEMENT SUR PLACE

Races dont le livre est fermé qui ne peuvent pas être confirmées à titre initial

(Pour les chiens ne possédant pas de certificat de naissance provisoire ou de pedigree officiel de la FCI)

Berger Belge Groenendael, Berger Belge Tervueren, Berger Belge Laekenois, Berger Belge Malinois Bouvier des Flandres, Dobermann, Boxer, Rottweiler Fox Terrier poil lisse, Fox Terrier poil dur, Bull Terrier, Staffordshire Bull Terrier, American Staffordshire Terrier, Teckel poil long, Teckel poil ras, Teckel poil dur, Springer Spaniel, Cocker Spaniel, Cocker Américain, Caniche

PAPIERS A PRESENTER LE JOUR DE LA CONFIRMATION

- Original du Certificat de naissance ou pedigree étranger (**obligatoire**)
- Carte d'immatriculation au fichier de la SCC (Tatouage ou Transpondeur)
- Certificat de vaccination antirabique (**pour les races concernées et départements infestés**) et passeport

Nous remercions les propriétaires des chiens concernés par la loi du 6 janvier et par l'arrêté ministériel du 27 avril 1999, de respecter les prescriptions contenues dans le texte officiel.

Le jour de la confirmation (OBLIGATOIRE) :

- **Présenter le permis de détention**
- **Présentation la déclaration en mairie**

Les chiens à oreilles coupées nées après le 1^{er} juin 2019 qu'ils soient français ou étrangers, ne seront plus confirmables et ne pourront plus être présentés en exposition.

Age minimum de la confirmation (pas d'âge maximum)

15 mois : Teckels - Berger allemand - Briard - Bouvier des Flandres - Schnauzer géant - Dogue allemand - Dogue de Bordeaux - Mastiff Hovawart - Bullmastiff - Matin de Naples - Montagne et Mâtins des Pyrénées - St Bernard - Terre Neuve - Landseer - Léonberg - Dobermann - Rottweiler - Dogue du Tibet - Grand Bouvier Suisse - Bouvier Bernois - Cane Corso - American Staffordshire Terrier - Samoyède - Akita Inu - Akita Américain - Esquimau du Groenland - Retrievers et Grands lévriers

10 mois : Epagneuls pékinois et japonais

12 mois : toutes les autres races

Pas d'accusé de réception. Les cartes d'entrée avec l'horaire de passage seront envoyées par mail dans les dix jours qui précèdent la séance que vous avez retenue.

**AUCUN ENVOI EN RECOMMANDE NE SERA ACCEPTE
PRIVILEGIEZ LES ENGAGEMENTS PAR INTERNET SUR LE SITE DE CEDIA
OU LES ENVOIS EN COURRIER SUIVI**

**Renseignements
CLUB SAINT HUBERT DU NORD
9 Avenue de la République
59111 LIEU-SAINT-AMAND
Tél : 07 86 13 82 71 - 09 65 14 99 74 – 06 89 37 48 39 - 03 91 80 39 89
Email : cshnpresidence@orange.fr
site : www.cshn.fr**